L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 14 NOVEMBRE

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE PARIS.

PAR [illegible].

DEUXIÈME PARTIE.

LES ENFANS VOLÉS.

PAR OCTAVE FÉRÉ.

XXIII.

RETOUR DE BOUTON-DE-ROSE.

—Suite.—

— Il s'agit tout bonnement, dit-il, de nous mettre au bas de chacun de ces papiers: « *Approuvé l'écriture*, » et de signer, vous, l'ancien, avec cette plume et cet encre noire; vous, le cadet, avec celle-ci, qu [illegible] est le jeune. En tout bien tout honneur [illegible] commerçants....

— Que vous pourriez être, ajouta Saint-Vallier.

— Comment! anciens Blairzot fils avec dédain, tant de simagrées que ça pour des paraphes! Fallait le dire tout de suite; moi qui croyais que c'était pour un coup monté.... pas vrai, papa?

— Ces messieurs sont libres, fit le vieux coquin; et ses signatures valent de l'or, pourquoi en feraient-ils fi?.... Du moment qu'ils paient!

— En voilà un vieux qui est aviant avec son refrain, dit Marjoux. Crois-tu point qu'on va te donner la Californie pour ta méchante griffe?

— Allons allons, fit Cambrai, appréhendant toujours le bruit et ce qui s'ensuit d'habitude, pas de querelle, mes amis. Nous allons régler cela à l'amiable.

— D'ailleurs, ajouta Saint-Vallier en frappant d'un air significatif sur l'épaule de Blairzot fils, ce n'est qu'un commencement d'affaires, ceci, mon garçon. Prends patience; avant peu j'espère te réclamer pour quelque chose de plus corsé.

— A la bonne heure! Voilà ce que j'appelle parler raison, et je signe les yeux fermés. Est-ce pas, papa?

— Du moment que ça aura une suite, dit le vieux.

— Allons, mon cher, fit Saint-Vallier au prêteur, vous voyez que nous avons là une pépinière de braves, disposés à se damner pour nous...... Ne soyez pas ingrat, du courage à la poche.

— Sacramento! à la bonne heure! voilà ce que j'appelle un homme, dit Touravois; vous êtes un homme, vous! Vous me chaussez; il faut que nous prenions une tournée ensemble!

— Une tournée, fit tout bas Cambrai en poussant le baron pour l'engager à refuser.

Mais celui ci, que la panique de son associé mettait en belle humeur, répondit allégrement:

— Une tournée! deux tournées, si vous voulez! Allons, toi, va chercher des provisions au débit du coin.

— On y va! dit Firmin Blairzot enthousiasmé et revenu de ses préventions; mais m'sieu Cambrai n'a encore [illegible] *aboulé*.

— Voyons donc, mon cher, ce garçon a raison, que diable! est-ce qu'il sort de vos entrailles, votre argent?

— Vous allez me faire égorger! bégaya le prêteur à son oreille.

Néanmoins, comprenant la nécessité d'en finir, il tira du fond de sa poche une poignée de pièces de cent sous, qu'il éparpilla sur la table, où elles firent beaucoup plus d'effet que des pièces d'or de même valeur.

Les Blairzot, mis en gaieté, ne réclamèrent pas et prirent à peu près chacun part égale; Firmin courut ensuite aux provisions.

Le maître du lieu, le négociant Périzel, avait gracieusement mis à la disposition des ses illustres visiteurs les deux uniques tabourets de son mobilier.

— A propos, mon garçon, lui dit Saint-Vallier, ne peux-tu me donner des nouvelles de quelqu'un de ta connaissance, un certain Bouton-de-Rose?

— Bouton-de-Rose!....répéta Touravois dit Périzel, tiens! il vous intéresse donc?

— Beaucoup, quoique j'aie une médiocre estime pour son savoir faire.

Ici, le retour de Firmin Blairzot suspendit une seconde la conversation: le temps de mettre les verres sur table et de les remplir.

Blairzot rapportait un litre d'eau-de-vie, un litre de rhum et un litre de cassis.

Les bandits prirent du rhum, le baron de l'eau de vie et Cambrai du cassis.

— Ma foi dit Périzel, à moins que Blairzot ne soit plus avancé que moi, impossible de vous renseigner sur le Célestin. Il est parti voilà pas mal de temps pour Rouen, et depuis, plus rien! Quant à ses talents, je ne sais pas ce qu'il vous a dit, mais c'est un fier lapin.

— Et qui vous a du biceps et du poing! appuya Blairzot admirativement. Je vous l'ai vu, encore la dernière fois, refroidir un homme, oh! mais là, en un tour de main.

— Peuh! fit avec dédain le baron, je vous dis que votre Bouton-de-Rose n'est qu'un maladroit qui se ferait rosser par un gamin.

— Tonnerre! gronda une voix rauque, du haut des quatre degrés qui descendaient dans le caveau, qui a dit que Célestin Goulard était un *veau*?

— Bouton-de-Rose!....exclamèrent tous à la fois les habitués du lieu. C'est Bouton-de-Rose!

L'épais bandit ayant aperçu une clarté et un mouvement peu usité chez son ami Périzel, s'était, avant d'entrer, arrêté pour prêter l'oreille, aux carreaux cassés de la croisée.

Mais c'était bien lui en personne, plus hideux que jamais, car il avait la figure labourée par de profondes ecchymoses, provenant de sa fameuse lutte, et son œil, éraillé et attaqué par la dragée du auge de Mimi-Faux-Col, refusait de se cicatriser.

— Eh bien! quoi, après? grogna-t-il de son air de bouledogue, avant d'avoir reconnu personne, ébloui qu'il était par la lumière. Est-ce que je suis devenu une bête curieuse?

— Quel aimable caractère! fredonna entre ses dents le négociant Touravois.

— Tout d'abord, tu sais que je ne veux pas qu'on me gouaille! Ainsi, tâche de te taire.... Mais de quoi! de quoi donc? On soiffe donc dans ta masure!.... Ça me va.... A votre santé, la compagnie.

Il allongea la main pour prendre un des verres pleins qui se trouvaient sur la table, et dont le propriétaire lui tournait le dos. Mais celui-ci saisit le bras:

— Un moment, camarade, lui dit-il, c'est à moi, ça.

Il reconnut en même temps l'homme et la voix, et demeura passablement décontenancé.

— Le patron! fit-il. Que diable venez-vous faire ici?

— Savoir de tes nouvelles, et comment tu t'acquittes des commissions qu'on te confie.... et qu'on te paie.

— C'est bon! Je suis assez vexé, n'est-ce pas.... Oh! le bijoutier!.... le fadard!.... ex [illegible] en jouant une pantomime féroce à ses [illegible] gutturales, si je te tiens jamais entre ces deux poings-là.... il passera un vilain [illegible] d'heure.

— Le malheur, à ce que je vois, c'est que jusqu'à présent ce n'est pas lui qui est tombé dans tes poignes, mais toi dans les siennes!.... L'autre Bouton-de-Rose, on a joliment surfait ta réputation.... Mais tu es un agneau, mon [illegible].

— Ah! taisez-vous! taisez-vous, tonnerre et [illegible] jura-t-il avec d'affreux grincements qui [illegible] comprendre au baron le danger de le pousser davantage. C'est le premier qui échappe à [illegible] coup du tour de reins! On y a été trahi ou [illegible] charme. Ça se voit, ces choses-là!....

— C'est connu, fit Blairzot, aussi superstitieux que scélérat. Pas vrai, papa?

— Certainement, affirma le vieux coquin, il y a des couteaux avec quoi on est toujours sur de [illegible] son homme, tandis qu'avec les autres, c'est l'homme qui vous saigne! C'est un [illegible], un Napolitain, qui m'a appris ça. Ce bijoutier, il a le mauvais œil, comme disait mon Italien, qui ne bondait pas pourtant!

— Finalement, reprit Saint-Vallier, ce qu'il y a de clair, mauvais œil ou non, c'est que Goulard n'est qu'un enfant à côté de lui....

— Ah! ça, tonnerre! je vous ai dit de vous taire, à vous! Je suis plus vexé que vous, peut-être. Mais j'ai mon plan! Le bijoutier, il vrai [illegible] n'a pas un pacte, je lui ménage une petite surprise!.... Ah! ah! ah!.... acheva-t-il en s'emportant en un rire affreux.

— A la bonne heure! dit le baron; mais voilà, mon brave, il ne faudrait pas le faire languir, le plus tôt serait le mieux.

Soyez calme, patron, avant la fin de la semaine je le régalerai d'un tour de ma façon.... Ah! ah! ah!

— Peut-on connaître ton plan?

— Tiens! au fait, il n'y a personne de trop d'ailleurs, il me faudra deux ou trois bons [illegible]. Voyons: toi, Périzel; Blairzot le moutard, l'ami Vincent, si ça lui va.

Sur un signe de Saint-Vallier, qui était bien aise d'avoir son âme damnée dans cette affaire, Vincent Marjoux s'empressa d'accepter.

— Pour lors, reprit le bandit, voici la chose. Le tadard caché dans une cassine que Périzel et Blairzot le moutard, et moi nous connaissons, une charmante fille, sa maîtresse. L'endroit est choisi à plaisir, au bord d'un bois, isolé, tranquille. Je propose une petite visite domiciliaire: histoire d'entrer en connaissance avec l'argenterie et d'enlever la belle, pour la faire changer d'air. C'est un coup immanquable.

— Diable! objecta Cambrai, qui sortit de son silence pour placer un mot conforme à son esprit [illegible], mais le bijoutier?

— Bon! fit Périzel, une fois maîtres de la tourterelle, nous plumerons le tourtereau à notre loisir.

— J'aimerais mieux...... voulut objecter le prêteur sur gages, dont la pensée fixe était d'en finir avec Léonard.

— Laissez agir ces braves, interrompit Saint-Vallier, auquel l'idée de l'enlèvement souriait, puisqu'il ne connaît pas celle qui en serait l'objet; quand nous tiendrons notre Céladon par le cœur, nous aurons barre sur lui.... Ah! il est sentimental, ce monsieur!.... Si je l'avais su plus tôt.... C'est adopté, mes braves, et pour que le marché soit irrévocable, notre bon ami que voilà va vous donner des arrhes.

Bravo! vive le patron! vive Joseph Pommier!.... vocifera le sinistre groupe.

— Comment! .... encore payer?.... murmura le prêteur en adressant en dessous un regard de reproche amer à son associé.

— Allons, lui repartit entre haut et bas celui-ci, quelques écus de cent sous, voyons, c'est de l'argent bien placé!

Il aurait fort voulu esquiver ce placement, mais ayant aperçu les yeux avides et luisans [illegible] sur lui comme autant de canons de [illegible], il fallut par s'exécuter, avec l'espoir de [illegible] sur les sommes qu'allait produire [illegible] son complice et lui appelaient: la liquidation du marquis de Mazolles.

A coquin, coquin et demi, c'est de règle.

XXIV.

LES TROIS ENFANTS.

Lorsque Adolphe Cambrai et le baron se trouvèrent hors de cette caverne, et qu'ayant [illegible] les quartiers fréquentés et honnêtes, ils eurent renvoyé leur cicerone Vincent Marjoux, le financier, qui avait sur le cœur les [illegible] forcés faits à son escarcelle, entama les explications suivantes sur un ton des plus aigres:

— Est-ce que vous êtes content de cette excursion?

— Enchanté, et vous?

— Oh! moi, moi, ce que je vois de très net, c'est que tout cela coûte les yeux de la tête, et que nous n'obtenons pas le moindre résultat.

— Ingrat! pouvez-vous parler ainsi, quand vous avez dans votre poche tout ce qu'il faut pour liquider mon aimable neveu?

— Eh! je ne parle pas du petit Razolles, c'est un pigeonneau prédestiné, et qui, moyennant quelques milliers de francs que vous lui ferez [illegible] tirailler, ne verra rien de rien à l'affaire. Mais songez-vous que Postin va arriver d'un jour à l'autre, et nous demander ce que nous avons fait en son absence?

— Sans doute, et nous le lui dirons.

— Parfait! et vous croyez qu'il sera content?

— Content! vous m'amusez! Est-ce que nous le sommes, nous? Pourquoi donc serait-il plus heureux?

— Permettez! permettez! En affaires, je ne connais que la justice et le partage des charges et des profits. Or, jusqu'à présent, il a beaucoup plus fait que nous pour l'association.

— Eh! ne sommes-nous pas en train de nous rattraper?

— Heu! heu! petitement.

— Allons donc, trembleur! Qu'avons-nous à faire? A nous débarrasser de ce Léonard? ... Soyez tranquille, nous y marcherons.

— Tant mieux, tant mieux! [illegible] Cambrai d'un ton légèrement incrédule.

— Après cela nous avons à mettre la main [illegible] chacun de notre côté sur un des volumes [illegible] sur les ravisseurs de Savigny a inscrit son secret et [illegible] ses armes à ses vengeances de son fils. Eh bien! nous savons où les prendre, des volumes: vous chez votre commis, moi chez [illegible].

— [illegible], le tout est de les prendre.

— Quel jargon vous faites! Le Touravois va se [illegible] votre merci, grâce à vos petites [illegible] de signatures. Quant à moi, j'ai mon plan aussi; avant le retour de mon neveu, je tiendrai le fameux livre. Seulement sous l'honorable prétexte qu'il serait inconvenant qu'il reparût à Paris en même temps que les Portin, j'entretiens avec lui une petite correspondance qui le tiendra encore éloigné deux ou trois semaines. Cela nous permettra aussi de couler à fond sa liquidation, dont j'ai commencé à lui toucher quelque chose, pour le préparer...

— Pas mal, pas mal. Quand vous voulez, vous allez bien. Quel malheur que vous soyez si dépensier!

— Vous me feriez rire, mon cher moraliste, si je n'étais bourrelé.

— De remords?

— Non, de chagrins domestiques.

— Ah bah! la baronne!...

— La baronne me ferme sa bourse.

— Dame! au train dont vous allez.... Et vous ne trouvez pas moyen?... Elle vous aimait!...

— Ces beaux jours sont passés, mon bien bon, repartit cyniquement l'indigne époux de Valentine. Le diable s'est ligué contre moi, comme disaient ces féroces imbéciles de tantôt; la baronne me boude, et, par malheur, il y a quelqu'un entre nous.

— Serait-ce ce jeune étudiant qui fait le docteur?

— Je l'avais cru, et alors nous en eussions vu de belles! Mais non, le gêneur, c'est le vieux Larsigny.

— Ah! diable! son ancien tuteur. Un homme entendu aux affaires!

— A qui le dites-vous?

— Et c'est madame la baronne qui a réclamé son appui?

— Elle n'aurait osé. Quelqu'un.... à qui j'en tiendrai compte, s'est chargé de ce soin!.... Ce Léonard, voyez-vous....

— Quoi! encore lui?

— Toujours, toujours lui!.... Le faquin ne s'est pas contenté de me souffler la plus belle affaire.... il a informé le comte de mes secrets domestiques.

— Quelle indélicatesse!

— Cela finira mal.

— Je l'espère bien! fit Cambrai.

Le baron disait vrai. Léonard, en se rendant près de M. de Larsigny, ne l'avait pas seulement entretenu de leurs propres affaires; redoutant pour Mme de Saint-Vallier la fureur et la rancune de son mari, il avait, en évitant toute allusion à Lucien Mülldorff, instruit le noble et énergique vieillard des mauvais desseins du baron.

M. de Larsigny s'était montré à l'hôtel de sa pupille, il s'y était presque installé, et Saint-Vallier avait compris qu'il ne fallait pas se heurter contre un pareil obstacle.

Mais avant cette démonstration en faveur de l'une des victimes du baron, M. de Larsigny, on ne peut l'avoir oublié, s'était rendu avec Léonard au hameau des Coudriers, où nous avons hâte de le rejoindre, en abandonnant pour le moment les associés de la bande Portin à leurs obscures manœuvres.

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra,

Direction de M. Paul Alhaiza.

JEUDI 15 NOVEMBRE.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU

Bénéfice de Mr. P. Alhaiza,

Composée de

Ouverture de FRA DIAVOLO, Musique de M. Auber.

REDEMPTION,

Pièce en cinq actes et un prologue, de M. OCTAVE FEUILLET.

Au 4me acte, intermède musical:

Les couplets de la Coupe (Galathée),

Chantés par Mme CAMBIER.

Air de Jérusalem,

Chanté par Mlle Helene Leroux.

PRIX DES PLACES:

Premières	$3
Parterre	2
Troisièmes	1

Les personnes qui désirent se procurer des billets à l'avance sont priées de s'adresser aux Bureaux du Contrôle du Théâtre de l'Opéra, tous les jours, de 10 heures à 4 heures, à partir du mercredi 31 octobre.

30 oct—jusq 8 nov

Théâtre St-Charles.

Rue St Charles.

Propriétaires......BEN DE BAR & E. EDDY.

SEULEMENT TROIS REPRÉSENTATIONS DE PLUS DE L'OPÉRA ITALIEN—POSITIVEMENT.

N. B. — Mercredi soir étant fixé pour une représentation de sur, les billets achetés pour FAUST peuvent être échangés pour des billets de Jeudi soir, sur demande au Contrôle, Mercredi, avant quatre heures.

CE SOIR, Mercredi, 14 novembre, à 8 heures, Huitième Représentation de souscription,

NORMA,

Chef-d'œuvre de Bellini, en trois actes.

Mme ORIONI, Mlle CANISSA, Signor ERRANI, Signor COLETTI, dans les principaux rôles.

Chef d'orchestre.........................Signor NICOLAO.

Demain—Représentation extra. A la demande générale et beaucoup de personnes n'ayant pas pu trouver de place Lundi soir, l'administration donnera, positivement pour la dernière fois,

FAUST,

Avec les mêmes artistes, la même mise en scène, etc.

A l'étude: FRA DIAVOLO, L'AFRICAINE. 14 nov

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Représentation CHAQUE SOIR et le SAMEDI à MIDI

Deuxième semaine des fameux frères Hanlon. Premier début en Amérique de FRANK LACY et de Mlle FLORENCE REYNOLDS.

Grand ballet dans lequel paraîtront Mlle ACOSTA et M WITHOFF et un grand corps de ballet.

Les sœurs CLINTON dans de nouvelles danses.

La Signorita MARIETTA ZANFRETTA la fameuse danseuse de corde.

JOHNY THOMPSON et le corps d'Afrique dans de nouvelles pantomimes.

Les familles SIEGRIST et CARON dans de nouvelles pièces.

La compagnie entière des Variétés paraîtra.

12 nov

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer.........................Directeur.

L'ÉDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes, expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des momies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.

LA GRANDE MÉNAGERIE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de léopards, de singes, oiseaux, &c., &c., sera exposée journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes célèbres. L'intrépide BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, [illegible] 3 oct

Un Grand Bal Paré

Sera donné par la Société alsacienne et lorraine

DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE,

A la salle de la PARFAITE UNION, rue des Remparts, Entre Dumaine et St-Philippe,

LE SAMEDI 8 DÉCEMBRE 1866.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	L. Gruber,	Ch. Kraut,
L. Saenntz,	X. Detroit,	N. Baner,
A. P. Schneider,	Chs. Yaeger,	A. Zimmermann,
C. Duvic,	J. Ramsteen,	Chs. Frantz.

COMMISSAIRES:

A. Sambois,	J. B. Oeler,	D. Meunier,
L. Cercier,	C. Albert.	

COMITÉ D'ORGANISATION ET D'INVITATION:

A. P. Schneider, C. Duvic, L. Gruber.

Prix du billet.........................$2 00.

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées au Comité ou à l'un des membres qui se réuniront les Mardis et Jeudis de chaque semaine.

Les propositions pour buvette, restaurant et vestiaires seront ouvertes jusqu'au 1er décembre.

Par ordre du Président.

11 nov— A. P. SCHNEIDER, Secrétaire.

Grand Bal Paré et Masqué,

AU bénéfice de M. PAUL ROCHE, artiste de l'Opéra donné le samedi 24 novembre 1866, à la salle de l'Opéra.

DIRECTEURS:

Col A Ferrier,	Charles Bienvenu,	Francis Bouvais,
Max Nouvel,	Emile Lefranc,	Amédée Paris,
Henri Barthe,	P Laucange, Jr,	A St Alexandre
Louis Leda,	François Rauden,	Auguste Roussel,
N Fidel,	Alfred Noury,	J Leblanc,
E Levy,	G Gast	F Piet,
H Mason,	T Neguelona,	A Fouquet,
Oscar Bois,	J Lanet, architec.,	E Masson,
A Desmarets,	J Coq,	L Zickenbach,
P Turberg,	R Bardaux,	L Caussy,
Charles Laborde,	Ch Pelot,	Ch Antognini,
Col Dominetti,	Henri De Gruy,	Victor Frost-dam,
J Grataud,	J Gratard,	A Bauchange,
C Abadie,	H Pinard,	Capitaine Nougues
J Lapene,	Gustave Boné,	J Carite,
Capitaine Caudau,	Capt Hausmann,	Com'dnt P Servat,
C Marchal,	Colonel Artigue,	Cap Artigue, Expl.
Capt Artigue, V L,	Lt-Col Ségassie,	B Maniat,
Capt Pelleprin,	Maj B Corniba,	Cap Lambeau,
Théophile Gollain,	Ag Dudousset,	J Fisse, Jr.
M Roottreuil (maison B Piffet),		M Lhambias, père,
M Lhambias fils, président de la Société des Fils de la		
M Dechampe, rue St-Louis.		[Louisiane.

On pourra se procurer des invitations de dames et des cartes de cavalier chez

MM. A. Dudousset, encoignure Royale et St-Louis,
" F. Bouvain, rue Bourbon,
" H. Michon & Schweitzer, Orléans et Royale,
" Cornibe & Lebauc, Vieille-Levée, No 255,
" A. Noury & Gast, rue Douane, No 116,
" E. Levy, rue Dryades, No 457.

Au contrôle de l'Opéra, ainsi qu'à tous les Directeurs.

Réunion des Directeurs, tous les lundis, mercredis et vendredis, au salon du restaurant St-Louis.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

Prix du Billet.........................$2.00.

7 nov—[illegible] au 18

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, mardi, 6 novembre 1866.

LES directeurs de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de cinq [5] pour cent sur le capital, lequel dividende sera payé à ce bureau, à partir du 15 courant. La compagnie assume la taxe de revenu intérieur des États-Unis.

7 nov au 15 WM. J. CARTER, Secrétaire.

Restaurant St-Louis

DE H. BARTHE,

Rue St-Louis, entre Bourbon et Royale.

Le soussigné a l'honneur d'inviter sa nombreuse clientèle à venir examiner sa nouvelle et célèbre

BROCHE AÉRIENNE,

qui, de l'avis des plus fins connaisseurs et gourmets de la ville, est la seule qui puisse produire les succulents rôtis dont le Restaurant St-Louis a exclusivement acquis la renommée. Il profite de cette occasion pour rappeler au public qu'il vient de renouveler complètement la décoration et le confort de ses salons, et qu'outre d'un service irréprochable on trouvera chez lui des déjeuners chauds ou froids, composés des mets les plus délicats de la saison.

Les commandes pour la ville sont exécutées avec un soin particulier.

21 oct—1m H. BARTHE.

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de famille, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux [illegible]. 14 novembre—

RESTAURANT COSMOPOLITE,

11.........................RUE ROYALE.........................11

Les soussignés ont fait l'ouverture de leur restaurant Samedi, 20 octobre.

Ils ont, en premier lieu, de beaux et vastes salons, et, en deuxième lieu, des chambres pour voyageurs. La cuisine est du premier ordre et les vins et liqueurs du choix. La table de la maison [illegible] organisée de manière à satisfaire les plus délicats.

Prix modérés. J. B. BIRON & L. CHAPELAIN,

18 oct—1m. Propriétaires.

RESTAURANT FRANÇAIS,

72.....RUE DE CHARTRES.....72

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., [illegible] commandes.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—

Ligne de Morgan.

[illegible] JEUDI, 15 novembre, à huit heures du soir.

Passage à la cabine pour Galveston: $25

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à roues

CLINTON,

commandant S. P. Ferwell,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

14 nov. Au coin des rues Camp et Commune.

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Le fret sera reçu à des prix réduits selon le nouveau tarif.

Départ, MERCREDI le 14 novembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf

FRANCES,

en fer, à basse pression et à roues, capitaine Jos. M. Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

11 nov—

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ SAMEDI, 17 novembre, à 8 heures du soir.

POUR BRAZOS SANTIAGO.

Le steamer en fer à basse pression et à roues,

ST. MARY,

Tripp commandant,

Partira à la date ci-dessus, du pied de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

6 nov. au coin des rues Camp et Commune.

POUR VERA-CRUZ, MEXIQUE

LIGNE RÉGULIÈRE.

Jour du départ, JEUDI, 15 novembre.

Le steamer

ALLIANCE,

de première classe, à basse pression, et en fer, capitaine Geo. Staples, quittera son wharf (dans le Premier District,) ainsi qu'il est dit ci-dessus. Ce beau steamer ayant une grande partie de son chargement engagé, partira promptement.

Pour reste de fret et passage (excellente emménagements de chambre) s'adresser à

PERKINS & HERSEY,

8 nov—au15 Rue Carondelet, No 38.

Pour MANDEVILLE et MADISONVILLE, tous les jours, excepté le Dimanche.

Et pour COVINGTON, tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

Départ de COVINGTON le LUNDI matin.

Le steamer

LAURA.

De la malle, à basse pression, à roues et fin marcheur, partira à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, le steamer partira à l'arrivée du convoi de midi.

29 oct—1m LOUIS FRIGERIO Jr., No 28, rue de Chartres

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vassier, "
HAVANA	2000 "	Whitman, "
MONTEREY	1400 "	Edwards, "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400 "	
MISSOURI	1400 "	Hudson "

Le vapeur

MISSOURI,

Hudson, commandant,

Partira MERCREDI, 14 novembre 1866, à 7. h. A. M., et

Le vapeur

MERRIMACK,

Vassier, commandant,

Partira SAMEDI, 17 novembre 1866, à 7 heures A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent,

33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président,

15 août No 5, Bowling Green, New-York.

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre

New-York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 1er déc.
EUROPE	Lemarié	Samedi 15 déc.
ST-LAURENT	Bocande	Samedi 29 déc.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New-York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127 rue de la Commune. 8 fév

POUR RIO JANEIRO. Départ le 5 décembre positivement.

La goélette anglaise FAVORITE, capitaine [illegible]—partira comme ci-dessus, ayant une grande partie de sa cargaison engagée et plusieurs passagers, ces derniers sont priés de régler leur passage avant le 1er décembre, et ceux qui désirent partir devront aussi régler leur passage avant le même jour, car aucune application pour passage ne pourra être reçue après le 1er décembre.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser chez J. M. ORIOL,

10 nov 35, rue Natchez.

POUR LE HAVRE.

Partant vers la fin du mois.

Le navire américain de première classe MERCHANT, capt. Sprague, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord au poteau 40, Troisième District ou à H. R. SUDDENDORFF,

7 nov 175 Common street.

Nlle-Orléans et Grand Ecore—Paquebot régulier du Samedi.—Départ, tous les SAMEDI, à 5 heures du soir.—Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin et tous les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur ANNIE WAGLEY, d'un faible tirant d'eau, commandant Alex. Grant Jr., commis John T. Handy, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

CELLOS & OWARTNEY, Front Levee, No 13,

W. M. BURLS, rue du Canal, No 20,

F. J. WINBURN, rue des Magasins, No 54,

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces.

6 nov—au 1er déc.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Parenton, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodauxville, Napoleonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport. [illegible] 1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Jos. Dalferes, pour Thibodauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départ régulier.—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se rendra régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend à du fret jusqu'à Lockport. 17 oct—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des États-Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du comfort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 18 oct—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 88,

J. S. PAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 23

4nov—1m

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.—Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 12 heures.—Le beau bateau NEWENA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis E. O. Mahnson, fera les voyages réguliers, entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans.

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connexion avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Iagomar, capitaine P. E. Burke, capitaine Geo. Dove et A. H. Coudroy, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas.

Il partira de Brashear City tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à l'arrivée des chars de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 3 heures de l'après-midi.

Le Samedi, l'INGOMAR ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. MEYNIER, Jr., Agent,

25 oct—1m 21, rue St-Louis.

CHARBON. CHARBON.

PRIX RÉDUIT À $1.00 LE BARIL DE

Charbon Pittsburg de la meilleure qualité.

Charbons Anthracite et Cannel anglais,

aux plus bas prix du marché.

Les ordres laissés à mon bureau, rue Carondelet, No 6, ou à mon Dépôt, au coin des rues Louisa et Levée, 3me District, seront promptement remplis.

[illegible] DAVID STICKNEY.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET.........................NEW YORK,

Seul agent, aux États-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY	de Moet & Chandon,	première qualité,
FLEUR de SILLERY	do	
VERZENAY	do	
GRAND VIN ANGLAIS	do	sec,
GRAND VIN IMPÉRIAL	do	cachet vert.

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'État de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques au gré des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que la liste des prix est strictement suivie dans toutes les circonstances.

G. M. BAYLY & CO.,

nov—6m Rue de la Commune, No 61.

AVIS

aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public

40,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de tonneaux;

40,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de barils;

40,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de demi-barils;

A vendre bas prix, en lots au gré des acheteurs. Constamment à vendre ou à louer: chalands, barges modèles à plate-borde.

Ayant des transports à vapeur, je suis prêt à faire des contrats pour vendre ou transporter le bois de construction, le bois de chauffage, les briques, à feu, &c, à un point quelconque de la côte au-dessous du Bayou Sara.

C. McPHELIN,

29 sept—3m No 56, rue Nouvelle-Levée.

Savon! Savon! Savon!

McROBERTS & DICK,

Fabricants de savon,

Fabrique, au coin des rues Liberté et Jackson, Nouvelle-Orléans,

Ont ouvert un dépôt de leur

FABRIQUE DE SAVON STAR,

Au No. 43 de la rue Gravier, coin Nlle-Levée

Ils invitent le commerce de la ville.

Au plus bas prix du marché,

de différentes marques de leurs excellents

Savons de famille,

SAVON STAR, patenté, pressé, SAVON NO 1, SAVON EXTRA DE FAMILLE.

Savon Palm,

Que ne surpassent pas, en qualités détergentes, les savons des fabriques du Nord, de l'Ouest ou du Sud.

4 nov—1m

TURNER & COHEN.

Galerie de Photographie et de Beaux-Arts.

87.........................RUE DU CAMP.........................87

Convaincus que le patronage de nos amis et du public sera aussi bienveillant que par le passé, nous nous sommes assurés les services de M. E. M. HOWELL, photographe, dont l'habileté ne saurait être surpassée. Notre artiste, M. REICHMAN, ne le cède en rien aux artistes du pays.

Ces messieurs viennent de New-York avec beaucoup de nos employés. Nous pouvons maintenant faire des photographies, depuis la plus petite miniature sur la carte d'une montre jusqu'aux plus grandes photographies.

Le public est invité à venir examiner nos spécimens —les portraits de quelques-uns de nos citoyens les mieux connus. 31oct—1m.

AVIS.

M. A. MANNESSIER a l'honneur d'informer ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans que l'ouverture de son nouvel établissement, rue Dryades, près du Mechanic's Institute, aura lieu, JEUDI, 29, à 6 heures de l'après-midi.

Tout le confortable qu'un public amateur et connaisseur comme celui de la Nouvelle-Orléans, puisse désirer, se trouvera dans cet établissement. A cet effet, il vient d'enrichir sa cave de tous les meilleurs vins et pour que rien ne laisse à désirer, et à seule fin de toujours mériter la considération du public, qui ne lui a jamais fait défaut, il s'est adjoint un glacier qu'il a fait venir expressément de Paris. Le lunch le plus varié et préparé dans le dernier goût.

Les commandes pour baptêmes, noces, soirées, bals seront ponctuellement exécutées. Le service se fera dans le style le plus élégant. L'établissement sera ouvert jusqu'à la fermeture des théâtres. 26oct—1m.

C. L. CHAPOTEL.

Coin Bienville et Bourbon.

LE soussigné annonce à ses amis et à sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de Paris et du Nord un grand assortiment d'articles de ménage en fer battu et en fonte.

Un bel assortiment de fourneaux de cuisine, pour le bois et charbon, stove de salon et café.

—AUSSI—

Grates. Grates. Grates.

Un grand assortiment de GRATES de cheminée de toutes grandeurs, à vendre par

C. L. CHAPOTEL,

21 oct—1m Coin Bienville et Bourbon.

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.

Vitrerie et Collage de papier.

25.........................rue Jefferson.........................25

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 3 oct—3m

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert un magasin au No 125, rue Commune, près de la rue St Charles, pour la vente en gros et détail de cigares et cigarettes de la Havane, de tabac à chiquer, à fumer, &c., et de billets de loterie, à des prix très modérés.

20 oct—1m F. ROMAGOSA.

Couvertures!!! Couvertures!!!

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE LEVÉE, No 49,

VIENNENT de faire l'ouverture d'un grand stock de couvertures anglaises et américaines, blanches, grises et bleues.

—EGALEMENT—

16 BALLES DE COUVERTURES françaises grises, (poids de 9 livres) pour les planteurs et les familles.

AUSSI—20 balles OUATE pour l'usage des tailleurs et des familles, à vendre par balle ou par douzaine. 28 oct—

Changement de domicile.

LE Dr O. ANFOUX a transporté son domicile au No. 290 rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne.

1 oct—3m

CHARLES E. FORTIER,

ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au

No. 37, PASSAGE DE LA BOURSE,

Près de l'angle de la rue de la Douane.

1er oct

Fredco. Mo. Rambaldi.

Professeur d'Italien, de Français, d'Anglais et d'Espagnol,

RUE CONTI, No. 44—Au 2me.

SE charge de toutes copies, traductions, et lettres de toute sorte. De régler ou de tenir tout livre de commerce, de faire tout compte en monnaie des pays ci-dessus ou en monnaie américaine. Il donnera aussi quelques leçons privées. MM. les Italiens seront les bienvenus tous les soirs à 5 1/2. 19 oct—1m

Groves & Church,

Rue Poydras No 144.—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et articles de ménage, fer fondu, articles en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.

A bon marché pour cause de départ.

A vendre UNE JOLIE PHARMACIE de détail avec arrière pharmacie. Installations de premier choix: boiseries fines, tiroirs, armoires et vitrines, faisant le tour de la pharmacie, comptoir avec tiroirs, vitrines, mortiers, pilons, trebuchet, &c, &c., verrerie de premier choix, flacons et bocaux tous bouchés en verre. Médicaments et produits chimiques de choix et en quantités pour satisfaire aux exigences de toute clientèle.

S'adresser 167, rue Marais entre St-Anne et Dumaine.

1er nov—1m (r. d. 2)

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent,

144 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 20 sept—6m

T. L. CUNNINGHAM & Co. ROBERT MOORE & SONS
Nlle-Orléans, (Lne) Cincinnati (Ohio)

L. T. Cunningham & Co.,

166....GRAVIER ET 17....UNION,

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chemins de fer et steamers.

Dépôt de scies, charrues, moulins à maïs, &c.

Fourniture de locomotives et de machines pour bateaux. 24 oct—3m

Avances! Avances!

DES avances libérales seront faites par le soussigné, sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à ses amis de New York, MM. B. C. Baker, Son & Co.

J. B. VANHORN,

No 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, encoig. Poydras.

25 oct—1m

Magasin d'Huile de Charbon et de Lampes,

TRANSPORTÉ du coin des rues Chartres et Douane au No 74 de la rue du Camp, entre la rue Natchez et les bureaux du "Times."

27 oct—1m HILL & VEAZIE

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO. BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue du Camp, No 54, courtiers de change étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des remises, tirent sur le Merchants' National Bank, de New York, et sur la banque de Liverpool, en Angleterre 13 oct—3m

Mme Thierry,

No 394, Chemin du Bayou, près Derbigny

Invite les horticulteurs et le public en général à visiter ses beaux jardins. On y verra les plus belles variétés de dahlias et une infinité de plantes rares. Elle prie les personnes qui l'ont toujours honorée de leur patronage d'adresser leurs ordres pour bouquets, plantes, &c, soit chez elle, ou à M. Boudro, coin Canal et Carondelet, qui est seul autorisé à les recevoir. 19 oct—1m

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES,

166.........................rue Tremé.........................166

AYANT acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac du Connecticut, des prix seront comme par le passé c'est à dire très modérés, il invite ses amis à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs. 5oct—3m

Licht & Philippe,

BRONZEURS ET GALVANISEURS,

No 61, rue Perdido, entre Baronne et Dryades.

REPARATION ET MISE A NEUF

De Bronzes, Pendules, Appareils à Gaz, &c., &c.

20 oct 1m

MAISON ET MAGASIN A LOUER.

La maison en briques et à trois étages, No 24 de la rue de Chartres. Pour les conditions, s'adresser à M. OERNON, bureau No 2 de Story Building, au coin des rues Camp et Commune.

23 oct—

A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre des arbres fruitiers, tels que: Orangers de toutes grandeurs, néspliers, pruniers, pêchers, figuiers, etc., et arbres d'agrément, Magnolias, pittosporum, jasmins, insectes, rosiers et d'autres variétés de fleurs, à des prix très modérés.

S'adresser à Greenville, paroisse Jefferson, entre la rue Love Line et Pine, deux ilets après le couvent St-Dominicain, autrefois l'école de Mme Macé.

FRANÇOIS COUROULEAU,

14 oct—1m successeur de Jean Larreny.

A LOUER.

A partir du 1er octobre, le second étage de la bâtisse située au coin de Commercial Alley et de la rue St-Charles. Il se compose de deux grands et beaux salons ayant chacun vingt pieds de large sur trente pieds de long; de trois chambres à coucher et cabinets pouvant très bien pour un club ou une résidence, la bâtisse étant située dans une partie centrale, près la rue St-Charles. Pour plus de détails, s'adresser à M. PESANT

6 nov—6 Rue Carondelet, No 5.

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 19, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, bâties des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et à toujours des fonds illimités à donner sur hypothèque. 18juillet—6m

AVIS.

CHANGEMENT DE LOCAL.

A partir du 1er novembre prochain le magasin de la maison C. KAVKLET & FILS (Importation de dry goods en gros) sera transféré de No 68 rue de la Douane au No 81 rue Royale, au premier.

15 oct—1m

T. O. TWICHELL.

BANQUIER, COURTIER de change, d'or et d'argent, de billets de banques n'ayant pas cours. Coupons, bons, scrip d'assurance et valeurs du gouvernement.

Rue Gravier, No 145, Nlle-Orléans.

8 nov—1m

Docteur J. Maringer,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Ancien Médecin de l'Hôtel Impérial des Invalides de Paris.

No 87, rue Royale, entre Conti et Bienville,

NOUVELLE-ORLEANS.

Consultations de Midi à 3 heures. 12 oct—1m

DROGUES, MÉDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c., &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Commission—Exportation—Paris.

JULES MORRIER,

20.........................RUE OBERKAMPF.........................20

HORLOGERIE, BIJOUTERIE,

correspondant de la maison MONTAGNE & CARLOZ, de la Nouvelle-Orléans.

1er nov—6m F. p. a.

PARISIAN HAT STORE.

59.........................CHARTRES ST.........................59.

E. G. Audibert vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un magasin de chapellerie, dont les premières et les plus célèbres manufactures d'Europe et du Nord ont fourni les plus fins produits. Cette maison ayant engagé les meilleurs ouvriers, elle pourra en tout temps remplir les ordres dont le public voudra bien l'honorer. Son stock pour hommes, garçons et enfants, est des plus variés et ses prix sont modérés.

M. Emile Audibert, qui dirige cet établissement ayant passé quatorze ans de sa vie à acquérir l'expérience de cette profession dans le splendide établissement de J. J. ALBERT, se rappelle et populaire à la Nlle Orléans se propose de faire continuer au PARISIAN HAT STORE le même genre d'affaires. Il s'efforcera, comme par le passé, de faire son possible pour contenter le public.

31 oct—1m

BANQUE CRESCENT CITY.

Rue du Canal, No. 194.

Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1866.

UNE séance des actionnaires de cette Banque est convoquée pour le LUNDI, 26 novembre prochain, à midi, à l'effet de considérer la question de réduire le capital de la Banque.

Par ordre de la Direction.

24oct—3m CHAS. FAURIE, Jr., caissier.

Leçons de piano.

M. L. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à ses anciennes clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal, ou au domicile D. D., lock box 112 Post office. 14 oct—3m

Moulin à Coton de J. H. H. Hedges

RUE TCHOUPITOULAS, No. 381.

DES gens pour confectionner du coton, en graines sont fournis gratis aux planteurs et aux négociants commissionnaires. L'établissement donne les prix les plus élevés du coton en graines. Ordres pour les ordres rue Gravier No 166 et boîte No 1916 du Bureau de Poste.

13 oct—1m

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent salut:

Attendu que Henry H. Stanley ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le [illegible] jour d'avril de l'année 1866 pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et la mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans les trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le [illegible] jour de mars de l'année 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente de cette Cour, rendu le [illegible] février de l'année 1866, dans l'affaire de Henry H. Stanley vs. Hamilton W. Wright No 16,257 des dossiers de cette Cour, laquelle vente le dit Henry H. Stanley s'est rendu acquéreur pour le prix de quarante mille piastres ($40,000) payables comptant.

Laquelle vente a été effectuée de la manière suivante, savoir:

1o—L'acquéreur a retenu par devers lui l'hypothèque en faveur de Samuel Cassino, mineur, montant à la somme de vingt cinq mille [illegible] intérêts sur le dit montant jusqu'au jour de la vente, soit quatre cents vingt-cinq piastres et [illegible] $[illegible]

2o—Le dit acquéreur a payé au comptant, les frais d'annonce et de vente, les taxes d'Etat de ville pour l'année 1865, ainsi que les taxes directes et d'école, soit mille trente cinq dix-sept piastres et cinquante-dix sept cents.

3o—Le dit acquéreur étant le demandeur dans l'affaire et ses manœuvres sur la [illegible] de l'hypothèque (la première en importance) en vertu de laquelle la dite vente a été effectuée, a retenu par devers lui, sur le prix d'adjudication, la balance du prix de la dite vente s'élevant à la somme de trente huit mille quatre vingt douze piastres et quatorze cents et deux tiers $38,092 14 2/3

Montant de la vente.........................$40,000 00

Description de la propriété, d'après le transfert judiciaire

1o—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Kerlerec, Marais et de l'Esplanade, et mesurant, mesure américaine, trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Claude, sur cent vingt pieds de profondeur et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et apparaîtrait au dessin, le dit terrain désigné comme plan de Louis T. Leduc, suivant acte au rapport de T. O. Stark notaire public en cette ville, en date du 29 décembre 1859.

2o—[illegible] terrain situé dans les mêmes District et ilet, ayant, mesure américaine, environ trente deux pieds de face à la rue St Claude, sur cent vingt huit pieds de profondeur et apparaît au défendeur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de A. F. Casares, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 12 janvier 1859.

3o—Un certain terrain situé dans le Troisième District dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Planche et Hospice, Kerlerec et l'Avenue des Bons Enfants, mesurant, mesure américaine, vingt sept pieds et six pouces de face à l'Avenue des Bons Enfants, cent vingt quatre pieds de profondeur et la rue de l'Esplanade cent vingt sept pieds six pouces sur la ligne à l'opposé, et terrain qui y est rattaché et apparait au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Desjardins et S. Masperano suivant acte au rapport de Philippe [illegible] notaire public en cette ville en date du 2 mai 1859.

Tous les susdits terrains sont contigus et constituent aujourd'hui une seule et même portion de terre, formant l'angle des rues St Claude et de l'Esplanade.

Le tout avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en cette magnifique et élégante maison de résidence à deux étages, de jardins, de dépendances et autres appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Témoin l'Honorable P. E. Theard, juge de la dite Cour, ce 14ème jour de novembre A D 1866 et de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique la 91ème.

[L. S.] J. F. DICK, Député-Greffier.

14 nov—13—déc 12

Succession de A. C. Sterrett—No 25,857.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que T. F. Mott a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu A. C. Sterrett décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 14 nov—19, 22 Greffier.

Succession de Shapley R Phillips—No 27,183

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Leroy Klein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Shapley R Phillips décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 14 nov—19 22 Greffier.

Succession de Anson Peck—No 27,262.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 9 nov—14,17 Greffier.

Succession de Andrée Massignac, épouse décédée de Jean Ritville.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 9 nov—14,17 Greffier.

Succession de Mme Laura V. Campbell, épouse de Henry W. Palfrey—No 27,461.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Sloo a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Mme Henry W. Palfrey, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 9 nov—14,17 Greffier

Succession de Charlotte F. Krammer—No 21,196.—

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE, 3 nov—14,16 Greffier.

Succession de George Arnold Holt—No 26,900.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John G. Robinson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu George Arnold Holt, décédé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 6 nov—11—14 nov Greffier.

Succession de Peter Schmidt et son épouse.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Conrad Schmidt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Peter Schmidt et son épouse décédés intestats: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 4 nov—11 et 14 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Je certifie par les présentes que le 6 novembre 1866, jugement a été rendu, dans cette Cour dans le procès suivant, dans les termes suivants, savoir:

No 16,007—Manuel Inclan contre sa femme—Dans cette affaire soumise à la Cour, du consentement des avocats, pour être décidée, la Cour considérant que la loi et l'évidence sont contre le demandeur et en faveur de la défenderesse, il est ordonné et adjugé que la demande du demandeur soit repoussée et qu'il y ait jugement en faveur de la défenderesse au procès et de la demande en reconvention, Marie Ritta Laesothe, femme de Manuel Inclan—décrétant une séparation de corps et de biens et le divorce entre les parties, décrétant à jamais une dissolution des liens du mariage existant entre elles jusqu'à ce jour. Il est de plus ordonné que le demandeur au procès, Manuel Inclan, paie tous les frais de ces procédures. Jugement rendu le 6 novembre 1866.

Signé le 12 novembre 1866.

[Signé] CHAS. LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12 novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six et la quatre-vingt onzième année de l'indépendance des États-Unis.

13 nov—3 A. D. BERNOUDY, Dép. Gref.

A VENDRE.

22 VACHES LAITIÈRES du pays de 4 à 7 ans.

3 taureaux de race,

10,000 pieux pour entourages,

Un assortiment de bois de charpente,

60,000 cordes à vendre.

S'adresser sur l'habitation LeBEAU,

20 oct—1m près des Casernes.

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 28 oct—

VENTE DE SYNDICAT

Par le Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BELLOCQ NOBLOM & Cie vs LEURS CRÉANCIERS.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 21,543. En vertu d'un ordre de vente, rendu le 19 de septembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus [illegible], je procéderai, le MARDI, vingt-sept de novembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers et autres créanciers des dits insolvables, à la vente publique et adjudication des Billets, Mandats et Actions, ci-après décrits et donnés au seconde colloc-[illegible]—

Lot	Banque	Description		Sommes dues	Sécurités
Lot No 1	Banque de l'État de la Louisiane	Billets de Bellocq, Noblom & Co. échus 8 juillet 1862		$20,000.00	
		Sécurités.			
		Mandat M. Thibodeaux, au 30 avril '62			5,000.00
		do do do au 1/4 avril '62			5,000.00
		do do do au 10/13 avril '62			5,000.00
		do do do au 10/13 mars '62			5,000.00
		do Pitre et Andrepont, au 10/13 mars '62			5,496.17— 25,496.17
		Billet échu 2/5 janvier '62, de sur lequel a été payé	$20,000 / 6,235.39	13,764.61	
		Sécurités.			
		Mandat Murville Landry, au 10/10 janvier '62			5,000.00
		do Geo. W. Jones au 1/4 mai '61			5,000.00
		do do do au 1/1 avril '61			5,000.00
		do do do au 15/18 mars '61			5,000.00
		do do do au 15/18 décembre '60			1,500.00— 20,000.00
		Billet échu 3 juillet 1862		1,500.00	
		Sécurités			
		Mandat C. A. Callery, échu avril '62			2,500.00
		Billet échu 1/4 juillet 1862		4,000.00	
		Sécurités.			
		Mandat Geo. W. Jones, au 15/18 avril 1860			5,000.00
		Billet échu 15/18 juillet 1862		3,000.00	
		Sécurité.			
		Mandat Geo. W. Jones, au 15/18 janvier 1862			3,800.00
		Total Banque de l'Etat		$42,264.61	$56,496.17
Lot No 2	Banque de l'Union de la Louisiane	Billet du 14 mai '62 à 3 mois, au 14/17 octobre '62 / Payé à valoir	$9,250.00 / 4,040.00	5,210.00	
		Sécurités			
		Mandat William Littlejohn, au 1/4 mai '62			6,500.00
		Do E. E. Mallatt, au 24 janvier '61			5,000.00— 11,500.00
		Billet daté 20 mars '62 à 3 mois		12,000.00	
		Sécurité.			
		Mandat Veuve H. C. Thibodeaux, au 10 février '61			4,500.00
		De de de 10 janvier '63			3,500.00
		De de de '62			3,500.00
		De R. W. McKinny, au 1/4 mars '63			1,856.61
		De G. G. & D. Fournet, au 28 mai '63			1,500.00
		De Veuve A. B. Bellocq, au 9 mars '63			4,350.00— 19,706.61
		Billet payable sur demande de 8 août '62		2,500.00	
		Sécurité.			
		Mandat Jos. D. Jordan, 11/13 janvier '64			5,500.00
		Billet daté du 21 avril '62 au 21/24 septembre '66		1,000.00	
		De do 3 de '62, à 5 mois		10,000.00	
		De payable 21/24 décembre '62		2,500.00	
		Sécurités			
		Mandat Mme H. C. Thibodeaux, au 13 décembre '62			2,500.00
		De Valery Coco, au 10 mars '62			1,425.00
		De E. Provost, au 1er mars '63			1,362.55
		De L. V. Renard, au 4 mars '63			2,310.10
		De Geo. W. Jones, au 28 février '62			5,000.00
		De do au 4 janvier '67			4,500.00
		De R. & L. Dugas, au 3 janvier '63			3,863.37
		De do au 3 janvier '63			2,500.00
		De do au 3 janvier '63			3,500.00
		De R. Lamothe, au 17 février '62			2,500.00
		De Chs. S. Smith, au 25 février '62			1,700.00
		De William Littlejohn, au 20 février '62			1,663.87
		De do au 20 janvier '62			5,000.00
		De Robert Dortch, au 12 février '62			5,910.00
		De do au 17 janvier			3,300.00
		De Jos. D. Ford, au 25 mars '63			2,425.00
		De A. Bellocq, au 13 décembre '63			6,000.00
		De M. Thibodeaux, au 13 décembre '62			1,000.00
		De do au 13 décembre '62			2,500.00
		De do au 13 janvier '63			2,500.00
		De William Littlejohn, au 20 janvier '63			3,500.00
		Le compte de Mme Veuve Sidney A. Lacoste			5,000.00 / 37,273.00— 90,171.11
		Payé à valoir		$1,210.00 / 1,000.00	
		Total de la Banque de l'Union		$41,210.00	$126,906.93
Lot No 3	Banque des Citoyens de la Louisiane	Billet payable, 9 juin 1862		3,700.00	
		Sécurités.			
		Mandat Money Woods au 9 février '62			2,100
		do C. O. Dominei au 20 de			3,114.77
		do Josiah Scott au 2 février '62			1,341.63
		do J. H. Kimball au 20 mars '62			2,870.00
		do J. B. L. Metoyer au 18 février '62			1,835.00— 11,431.87
		Billet payable au 15 novembre 1862		5,000.00	
		Sécurité.			
		Billet Kittredge & Ewing, 15/18 novembre '62			
		Billet de Laforest & Dormars, échu 4/7 juillet 1862		4,345.25	5,000.00
		Sécurité.			
		Mandat Vve H. C. Thibodeaux au 8/11 mars 1861			
		Billet à l'ordre de Eugene Rousseau, [illegible] février 1863		4,500.00	5,000.00
		Sécurité			
		Mandat H. C. Thibodeaux échu 3/6 mars 1862			
		Billet payable 13 décembre 1862		13,500.00	4,500.00
		Sécurité			
		Billet Vve J. B. Bellocq au 2 mai 1862			4,750.00
		do do do do			4,333.00
		do do do do			4,750.00
		do do do do			4,750.00— 18,583.33
		Billet échu le 28 août 1862		15,000.00	
		Sécurités.			
		Billet Mme Mathilde Thibodeaux 20 juin 1862			8,510.00
		do do de 1/4 mai de			4,000.00
		do Vve Leblanc Jr. 20 de			5,000.00
		do W. Littlejohn 5 février 1861			5,000.00
		do do do 8 juillet 1861			845.94— 17,295.94
		Payé à valoir sur le dit Billet $3,[illegible]		$45,945.25 / 48.30	
		Total Banque des Citoyens		$45,901.95	$64,117.94
Lot No 4	Banque de la Louisiane	Billet payable 19 décembre 1861		8,500.00	
		Sécurités			
		Billet J A Frere 10/13 janvier '62			5,000.00
		do Kittredge & Ewing 30 déc. '61			5,000.00— 10,000.00
		Total banque de la Louisiane		$8,500.00	$10,000.00
Lot No 5	Banque des Artisans et des Marchands	Billet payable 11 août '62 / Moins payé à valoir	$1,000.00 / 4,000.00	4,000.00	
		Sécurités			
		Billet Jos D Ford échu 25 février '63			5,000.00
		do de do 18 mars '63			5,000.00— 10,000.00
		Total banque des Artisans		$4,000.00	$10,000.00
Lot No 6	G. Crusat	Billet à l'ordre de G Crusat au 27 mai 1862		4,000.00	
		Sécurité			
		Billet G W Jones au 23 janvier '62			4,500.00
		Total J Crusat		$4,000.00	
Lot No 7	Danjean frères	Billet de 19 avril '66 à 2 ans		6,000.00	
		do do do do		6,202.82	
		do do do do		3,750.00	
		do 20 do do		3,750.00	
		do		3,334.00	
		Sécurités			
		Mandat Wm Littlejohn 20 mai 1861			7,500.00
		J S Scott 31 de			5,000.00
		do 2e juin de			6,800.00
		Mandat J A Frere 7 août 1861			3,334.00— 21,076.82
		Total Danjean frères		$23,076.82	$21,076.82
Lot No 8	Fellows & Mills	Mandat Kittredge & Ewing au 1/4 nov. '62		2,634.80	
		Sécurité.			
		Mandat E. E. Mallatt au 1 janv. '67			2,700.00
		Total Fellows & Mills.		2,634.80	2,700.00
Lot No 9	E. Legendre	Mandat John Walpole au 14/17 janv '62		1,500.00	
		Sécurité			
		Billet H. Hereford payable 20 avril '67			1,730.00
		Total E. Legendre.		1,500.00	1,730.00
Lot No 10	E. R. Eastin	Billet à l'ordre de E. R. Eastin, échu 1/4 janv '61		4,738.50	
		Sécurité			
		Mt. Kittredge & Ewing, échu 30 nov '61			5,000.00
		Total E. R. Eastin,		4,738.50	5,000.00
Lot No 11	Ber. Avegno	Billet 4/7 déc '61 / moins payé	$5,330.61 / 1,000.00	4,330.61	
		Billet à l'ordre de B. Avegno au 30 nov. '61		1,832.37	
		Sécurité			
		Billet William Littlejohn payable 17 avril '64			5,000.00
		Mandat Degas Frères, payable 30 janv. '62			1,000.00
		Total Bernard Avegno.		$6,162.00	$6,000.00
Lot No 12	J. E. Vallée	Billet daté 29 avril '66 à un an		7,824.37	
		Sécurités			
		Mandat Vve J. Blanchard au 7/10 fév '62			2,000.00
		" Hamilton 1/4			1,924.37
		" B. A. Lacoste 10/13			3,500.00— 7,824.37
		Total J. E. Vallée		$7,824.37	$7,824.37
Lot No 13	Mme Bétat	Billet à l'ordre de Bellocq, Noblom & Co, payable 15/18 Nov. 1864.		12,392.14	
		Sécurités			
		Billet Hypoth S. A. Scott, au 9/12 Nov 1861			5,500.00
		d do do 24/27 Fév 1862			6,500.00
Lot No 14	A. Lecourt	Total Mme Bétat.		$12,392.14	$12,000.00
		Billet à l'ordre de Bellocq, Noblom & Co, daté 1 avril 1866 à 1 an.		1,172.26	
		do do de do do do à 2 ans		1,174.26	
		Sécurités			
		Billet A. Labiche 15/18 janvier 1862			1,107.83
		Billet Thos Degas, 21/24 février 1862.			1,248.63
		Total A. Lecourt.		$2,346.52	$2,356.52
Lot No 15	Mme E. Parmele	Billet à l'ordre de Bellocq, Noblom & Co, échéant 15/18 mars 1867.		7,000.00	
		Sécurités.			
		Mandat William Littlejohn pble 1/4 janvier 1863.			10,000.00
		Total Mme Parmele.		$7,000.00	$10,000.00
Lot No 16	Victor Roumage	Billet à l'ordre de Durand pble 21 mai 1862.		2,000.00	
		Sécurité.			
		Billet A. Labiche payable 27 mai 1862.			2,350.00
		Total Victor Roumage.		$2,000.00	$2,350.00
Lot No 17	Roche & Esclapon	Billet à l'ordre de Roche & Esclapon, payable 12 sept '62 (Int 383 25 / 265 76)		4,851.12	
		Crédit 883.65			
		Sécurités			
		Mandat Pierre Lebert au 20 février '62			2,310
		Billet Robin et Gondet, au 10 mars '62			2,541.12— 4,851.12
		Total Roche & Esclapon		$4,851.12	$4,851.12
Lot No 18	B. Cestia	Billet à l'ordre de Bellocq, Noblom & Co, du 25 avril '65 à 1 an.		5,333.17	
		Sécurités			
		Billet Sarah A Lorn au 9/12 mars '62			2,824.00
		Billet Robert Dortch au 3/6 avril '62			2,509.17— 5,333.17
		Total B. Cestia		5,333.17	$5,333.17
Lot No 19	A. Habert	Balance en faveur de A. Habert, suivant compte.		7,352.62	
		Sécurités			
		Billet Vve J. B. Bellocq, au 9 mars '62			4,750.00
		do do do 9 de '63			4,750.00
		do O. G. & L. Tournet, au 21 mai '62			1,500.00— 11,000.00
		Total A. Habert		$7,352.62	11,000.00
Lot No 20	Vincent & Co	Billet à l'ordre de Vincent & Co au 16/19 mai 1863 / Payé à valoir	$11,000 / 943.50	10,056.50	
		Sécurité			
		111 actions du Good Intent Tow Boat Co			
		Total—Vincent & Co		$10,056.50	
Lot No 21	Vincent Bogany	Balance due à Vincent Bogany, suivant compte courant		8128.13	
		Sécurités			
		Compte Baptiste David,			591.17
		" A. J. Pitre			464.04
		Billet A. N. Robin			2,847.45
		Compte J. O. McClelland			1,390.61
		" B. Ney			2,934.50
		" V. Fourby			4,108.40
		" J. R. Mills			1,477.27
		" Foster & Desmare			18.86
					1,379.96— 12,675.61
		Total, Vincent Bogany		8,128.13	12,675.71
Lot No 22	Veuve Charles Lestrapes	Billet du 26 avril 1866 à 12 mois		2,642.12	
		Sécurités.			
		Billet Dr. A. Landry au 10 décembre 1861			2,000.00
		" " " 6 février 1862			2,500.00
		" " " 6 janvier 1862			2,000.00— 6,500.00
		Total, Vve Charles Lestrapes,		$2,642.12	$6,500

RÉCAPITULATION.

No		Sommes dues.	Sécurités
1	Banque de l'État de la Louisiane,	$42,264.61	56,496.17
2	" de l'Union,	41,210	126,906.93
3	" des Citoyens,	45,901.95	64,117.94
4	" de la Louisiane,	8,500	10,000
5	" des Artisans,	4,000	10,000
6	G. Crusat,	4,000	4,500
7	Danjean frères,	23,076.82	21,076.82
8	Fellows & Mills,	2,634.80	2,700
9	E. Legendre,	1,500	1,730
10	E. R. Eastin,	4,738.50	5,000
11	Bernard Avegno,	6,162.00	6,000
12	J. E. Vallée,	7,824.37	7,824.37
13	Mme Bétat,	12,392.14	12,000
14	A. Lecourt,	2,346.52	2,356.52
15	Mme E. Parmele,	7,000	10,000
16	Victor Roumage,	2,000	2,350
17	Roche & Esclapon,	4,851.12	4,851.12
18	B. Cestia,	5,333.17	5,333.17
19	A. Habert,	7,352.62	11,000
20	Vincent & Co,	10,056.50	
21	Vincent Bogany,	8,128.13	12,675.61
22	Vve Charles Lestrapes,	2,642.12	6,500
		$259,971.25	$386,149.76

Le tout cédé par lesdits insolvables à leurs créanciers.

Conditions: Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 nov—17,21,24,27

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit du Fonds d'École de McDonogh vs. Pierre Caselar Jr., et Norbert Trépagnier.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 18,366.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Pierre Caselar Jr., à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, trente de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite savoir:

Dix-huit terrains situés sur la rive droite du fleuve Mississipi, en partie dans la paroisse d'Orléans et en partie dans les paroisses de Jefferson et Plaquemines, désignés par les numéros 27, 28, 29, 30, 31, 34, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 2 janvier 1860 et déposé en l'étude de Chas E. Fortier, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 2 au livre de plans No Un. Les dimensions mentionnées au dit plan ont été prises d'un plan dressé par Wm J. McCullough, Arpenteur général des États-Unis.

Les Nos 27 à 36 inclusivement mesurent chacun un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur à la distance de quarante arpents du fleuve Mississipi, sur une profondeur d'environ quatre-vingt-quatre arpents et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, et les Nos 38 à 44 inclusivement ont un arpent de face et chacun sur la profondeur ci-dessus mentionnée avec une façade de dix [illegible] sur une profondeur d'environ quarante arpents.

Ensemble avec l'usage en commun du chemin public de passage de vingt pieds de largeur, commençant au fleuve Mississipi, courant dans la profondeur et communiquant au chemin public, et de quarante pieds de largeur et sur lequel les dits terrains ont une façade.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Charles E. Fortier, en date du 1er février 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 oct—6 14 28 30 nov

SARAH J. TINTERTON vs. WM L. THOMPSON

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,814. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-six de novembre 1866, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un chantier de charbon et de bois de chauffage occupé par le défendeur et situé rue des Magasins, entre celles Sixième et Washington, dans le Quatrième District de cette ville à savoir: 3,500 barils de charbon ou environ et 125 cordes de bois ou environ, avec outils; charrettes et cinq tours harnais, le tout à bonne fin de bail des dits lieux, une copie duquel bail sera lue au lieu et à l'heure de la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS,

14 nov—17,20, 24, 26 Shérif de la paroisse d'Orléans

J. O. CAMPBELL vs LA COMPAGNIE NATIONALE DE L'EXPRESS.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 12,436.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de novembre 1866, à 2 heures P. M., rue de Chartres, entre celles Ste Anne et d'Orléans, en face la place Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux beaux chevaux

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

14 nov—16 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FONDERIE DE LEEDS

[ÉTABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des moulins à scie, des moulins à coton, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grilles; à exécuter tous ouvrages en fonte de toute espèce, et toutes sortes de machines pour le Sud.

24 sept—6 m LEEDS & CO.

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON,

RUE GRAVIER NO. 104,

NOUVELLE-ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.

[illegible]—6 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

350 Caisses Chaussures.

Par E. ROGER & Co

O. DUJAN, encanteur.

JEUDI, [illegible] courant, à [illegible] heures [illegible], au [illegible] des encanteurs [illegible], Nos 45 et 47 rue de la Levée,

350 caisses bottes, souliers [illegible] comprenant brodequins balmorals [illegible] Congress [illegible]

Bottes grain et veau pour [illegible]

de do do [illegible]

Chaussures pour femmes [illegible]

rais, pantoufles, &c. &c.

Chaussures pour fillettes et enfants

Conditions à la vente. 14 nov

PAR A. FEIBER.

GRANDE VENTE,

Sans réserve, de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Bottes, Chapeaux, Coutellerie, &c., à l'encan

PAR A. FEIBER

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, [illegible] mercredi [illegible] à 10 heures dans tout salle d'encan, No [illegible] de la rue de Chartres

Indiennes, coton blanc et coton écru, mérinos français, popelines, [illegible] tweeds, satinets et jeans, [illegible] bonneterie [illegible], chemises [illegible], chemises de dessus [illegible] &c. [illegible] de chapeaux [illegible]

Conditions à la vente. 14 nov.

PAR O. VALETON.

Absynthe E. Pernod et Berger.

PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI, 15 novembre, [illegible]

vendu au No [illegible] comptant:

60 caisses absynthe E. Pernod

40 do do C. F. Berger

Conditions—Comptant 14 nov

PAR FORSTALL & SPEAR.

Terrain rue Esplanade, près du Bayou St Jean

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

MERCREDI [illegible]

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Vins de Bordeaux en barriques, Madère, Sherry, et Porto.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

MERCREDI, le 14 novembre, [illegible]

[illegible] barriques vin rouge de Bordeaux, Graves de Médoc,

19 quarts [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT

Propriété de valeur, rue Dauphine,

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

VACHERIE.

Succession de Jean Marie Pipes—No [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT,

SANS RÉSERVE

300 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Véritable Ciment de Portland.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

VENTE CONTINUÉE

Le stock de Marchandises de Choix de Perkins & Freeman, [illegible] No. 70 de la rue du Canal, [illegible] avariées par l'eau, le 2 courant au matin.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée sur la rue Moreau, Troisième District.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

VENTE DE SYNDIC

Daniel P. Sparks vs. ses créanciers

Propriété de grande valeur [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No. 20, rue Carondelet

[illegible]

Actions—Vente de succession—Actions de la banque de la Louisiane, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans, de l'Odd Fellows Hall, et de la compagnie de Manufacture de la Louisiane

SUCCESSION DE GORSTON KURSHEEDT.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

[illegible]

F. RIMAILHO & ESPENAN,

IMPORTATEURS, No 45 RUE DE CHARTRES

[illegible] PRIX EXCEPTIONNELS

[illegible]

F. RIMAILHO & ESPENAN,

30 oct—1m No 15, rue de Chartres.

MARBURG & FOSTER,

IMPORTATEURS, 46 RUE DE CHARTRES

[illegible] CORSETS FRANÇAIS [illegible] POPELINES [illegible] AUTRES ÉTOFFES [illegible] CALICOS FRANÇAIS [illegible] NOS PRIX ÉTANT LES PLUS BAS DU MARCHÉ.

21 oct—1m MARBURG & FOSTER.

MAISON RIVERA,

158 . . rue Royale . . 158

Le soussigné a l'honneur de faire savoir aux nombreux habitués de la maison et au public en général qu'il vient de recevoir de Paris, par l'intermédiaire de M. RIVERA,

Un bel assortiment de bijouterie française

[illegible]

BOUCLES D'OREILLES, dernier genre

CHAINES, COLLIERS, CHAINES de montres, MONTRES, BAGUES, DES CROIX, TABATIÈRES, MÉDAILLES, BOUCHETS pour enfants, [illegible]

Ainsi qu'un grand assortiment de bijouterie de religion et autres articles de [illegible] ordinaires.

Le tout sera vendu à des prix très modérés.

Le soussigné se recommande aux familles, particulièrement pour le [illegible] d'oreilles et la monture de chapelets en or et en argent.

Pour P. N. RIVERA,

27 oct—1m J. B. DESANGLES, agent.

Confiserie Française,

E. LEVY,

457 ....Rue Dryades.........................457

Entre Euterpe et Terpsichore,

NOUVELLE-ORLEANS

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de son nouvel établissement, [illegible]

[illegible]

Maladies chroniques et syphilitiques.

A. DE BAUSSET, Docteur en médecine récemment arrivé à la Nouvelle-Orléans prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance [illegible]

[illegible] Vive, hotel de Orléans [illegible] de Chartres

Enfermedades Cronicas i Sifiliticas

A. DE BAUSSET, [illegible]

Vive, hotel de Orleans calle de Chartres [illegible]—1m

Mulets et Chevaux.

Le soussigné offre à vendre

300 mulets du Texas jeunes et de choix

50 chevaux

actuellement à Bayou Sara.

Pour plus de détails, s'adresser à J. B. PREAU

6 nov—1m Rue de la Douane No 80

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 19 de la rue Baronne, de chaussée de J. Beaudillo et à côté de l'église des Jésuites. 11oct—3m

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 octobre 1866.

LES actionnaires de cette Banque sont priés de se présenter, au local de la Banque, le 1er décembre prochain, et pendant trente jours de cette date à l'effet d'examiner un état des affaires de l'institution et de décider s'il est nécessaire d'en réduire le capital.

Par ordre de la Direction.

31 oct—3m—2fo L. BERNARD, Caissier.

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Vente spéciale à crédit de Cigares et de Tabac,

PAR VINCENT & CO,

Wm P. VINCENT, encanteur.

Mercredi, 14 novembre, à 10 heures, sera vendu—

250,000 cigares de la Havane et du pays, de marques bien connues

8,000 livres véritables tabacs Kilhkinick et Ambroise, en petits paquets.

13 nov—

Résidence cottage dans la rue Prytanée et un terrain dans la rue Hevia.

PAR VINCENT & CO,

W. P. VINCENT, encanteur

IL sera vendu LUNDI, 19 du courant, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les propriétés ci-après décrites:

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans l'ilet [illegible]

[illegible]

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Deuxième District [illegible]

[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE—Comptant

[illegible] notaire public aux frais de l'acquéreur. 11 nov

PAR HOFFMAN & MARKS.

VENTE PAR CATALOGUE.

Grande Vente, sans réserve (pour clore des consignations et réaliser pour des avances faites sur un grand stock d'articles importés —Belles Montres en or montées sur diamant, Argenterie et Plaqué, Fournitures de Bureaux, Coutellerie, Pipes en racine de bruyère, Porcelaine, Bonneterie, Barèges, Velours soie, Livres à lettres, Cardes à coton, Encre, Enveloppes, Souliers, Formes de Chapeaux de femmes, etc. — par ordre de Wm. G. G. Wolf.

PAR HOFFMAN & MARKS.

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

Marchandises Sèches Étrangères et Américaines, Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZEINICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres, No. 46.

MERCREDI, 14 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu

[illegible]

ÉGALEMENT

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Trois magasins de prix, en [illegible], à [illegible] étages, dans la rue Dumaine, entre [illegible] Levée et Chartres, dans le voisinage immédiat du marché aux viandes [illegible] aux légumes; — excellente [illegible] pour restaurateurs, marchands [illegible] et marchands de glace—Egalement [illegible] MAISON, divisée en deux [illegible] Nos 194 et 196 de la rue Tremé, [illegible] rues Dumaine et St-Philippe [illegible] la plus florissante du faubourg Tremé.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale [illegible]

SAMEDI 24 novembre 1866 à midi, [illegible] Négociants et des Encanteurs [illegible]

TROIS TERRAINS situés [illegible] District [illegible] dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Levée, Chartres [illegible] ayant les dimensions suivantes:

[illegible]

Meubles! Meubles!! Meubles!!!

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau rue Royale No. [illegible]

VENDREDI, le 16 novembre [illegible]

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, jeudi 15 novembre à [illegible] salle d'encan, No [illegible] de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

—ÉGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux, appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Voitures, Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

Par MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi [illegible] novembre, à [illegible] heures, [illegible]

Élégants Chevaux appareillés,

do de de monture.

Beaux mulets de tir.

Selles ou harnaitures.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts, barouts, wagons [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des États-Unis.

Succession d'Angel Xiques—No 16,200.

Belle maison, No 114 de la rue Dauphine [illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO

R. M. MONTGOMERY, [illegible]

[illegible]

Succession de JUAN Y DE EGANA, [illegible]

10 actions de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans [illegible]

PAR MONTGOMERY & BROS

R M MONTGOMERY, [illegible]

IL sera vendu samedi, 17 novembre à [illegible] Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

10 actions de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—comptant, en billets du trésor des États-Unis

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE,

FABRICANT DE LIQUEURS,

8 ....RUE ST-LOUIS.........8

Nlle Orléans

ANISETTE...CURAÇAO...MARASQUIN

—Et—

Liqueurs françaises de tous genres.

18nov—

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée depuis [illegible] par les fabricants de sucre et autres [illegible] est à vendre au dépôt du fabricant, [illegible] Marine Yard, rue de la Douane, No. 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

21 sept—3m NEWTON RICHARDS

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les offres pour l'importation directe seront reçues avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE,

1nov— No 77, rue Vieille Levée

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les consultations qui recourent à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie complète. Mme ALLUARD guérit également la goutte, les migraines d'estomac, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 346, entre Ursulines et Bayou. [illegible]

Hôtel St-Louis.

HOTEL ST LOUIS.........................NLLE-ORLEANS

CET Hôtel sera ouvert complètement meublé [illegible] LUNDI 12 NOVEMBRE. Il sera dirigé dans le genre américain et dans le genre européen sous M. J. O. Barbeis.

O. E. HALL, propriétaire

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de

C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance,

FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à vendre.

Lamines, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils genre à bon marché [illegible]

McLEAN & OLIVIER,

[illegible] No. 69, rue du Canal.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 octobre [illegible]

HIER à une réunion des Directeurs de cette [illegible], M. JOHN A. STEVENSON a été nommé Président [illegible] en remplacement de M. J. M. LAPEYRE démissionnaire.

Par ordre de la Direction

31 oct—3m L. BERNARD, Caissier.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 23, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 18nov—

A LOUER.—Possession immédiate.

La maison No 89 de la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon ayant cinq chambres, cuisine, chambre à bain, dépôt de charbon, cour, et quatre chambres à donner que dans les bâtisses au fond. S'adresser à

J. C. DENIS

nov—4 Rue de l'Union, No. 7.

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, une maison après la rue du Canal, près de la rue de Lepau.

24 sept—6m et PP le 1.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE

[illegible]...RUE DU CANAL.........[illegible]

entre Bourgogne et Remparts, en [illegible] continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais

10 nov— 1m

Avis de Dentiste.

Le Dr. GUIDERY, dentiste, avant de retourner à la Nlle-Orléans, [illegible] au No. 137 de la rue du Camp, directement en face de l'église St-Patrick, où l'on peut le consulter aux heures d'affaires.

13 oct—1m

CONSULTATIONS MÉDICALES

DE toutes les maladies chroniques et constitutionnelles en général par une réunion de Médecins [illegible]

[illegible]

Nota—LES CONSULTATIONS A L'OFFICE SONT GRATUITES. [illegible]

MALADIES SECRÈTES

M. GAUDOT, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter tous les jours à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, [illegible] du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Fistules, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Leucorrhées, la Chlorose, les Flueurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire [illegible] sont guéris avec un plein succès. Consultations de 9 heures du matin, à 1 heure du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée par l'écoulement. E GAUDOT

2 oct—3m rues Conti et Bourgogne

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison SMITH & RELF, pour le commerce de charbon.

JOHN F. SMITH

J. MILTON RELF

Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier.

13 oct—3 m.